



## PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion du 20 novembre 2015

Délibération PNMEPMO\_2015\_06

### Approbation du compte-rendu du conseil de gestion du 21 janvier 2015

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté interpréfectoral 106 / 2015 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO\_2013\_05 modifiant le règlement intérieur du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

**Le conseil de gestion adopte les décisions suivantes :**

**Article 1 :**

**Le conseil de gestion approuve sans modification le compte-rendu ci-annexé de la réunion du conseil de gestion du 21 janvier 2015.**

**Article 2 :**

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le 01 décembre 2015,

Le président du conseil de gestion

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Godefroy', written over a horizontal line.

**Dominique GODEFROY**



## PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion  
Séance du 21 Janvier 2015  
Etaples-sur-Mer

### Procès-verbal

Version finale approuvée au conseil de gestion du  
20 novembre 2015 après les remarques apportées

#### Etaient Présents :

##### Commissaires du gouvernement :

- Olivier WIBART, sous-préfecture d'Abbeville
- Jean-Michel CHEVALIER, adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

##### Représentants des services de l'Etat:

- François NADAUD, Délégation mer & littoral Pas-de-Calais / DDTM du Pas-de-Calais
- Yvan JACQUEMIN, Délégation régionale Manche mer du Nord du Conservatoire du Littoral
- Ludovic LEMAIRE, Agence de l'eau Artois Picardie
- Olivier POURRE, DIRM Manche-Est mer du Nord

##### Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Gilbert MATHON, Conseil général de la Somme
- Jean-François RAPIN, Pole métropolitain de la cote d'Opale
- Dominique GODEFROY, Communauté d'Agglomération du Boulonnais
- Alain BAILLET, Communauté de communes Authie Maye
- Stéphanie SLOBODA, Communauté de communes Mer et Terre d'Opale

##### Représentants des PNR et aires marines protégées contiguës :

- Christine GRIGNON, RNN Baie de Canche (Eden 62) / RNN Baie de Somme

##### Représentants des organisations des professionnels :

- Patrick FRANCOIS, Comité régional des pêches maritimes du Nord Pas-de-Calais Picardie
- Gérard MONTASSINE, représentant des pêcheurs professionnels / CRPM Nord Pas-de-Calais Picardie
- Delphine RONCIN, représentant des pêcheurs professionnels / CRPM Nord Pas-de-Calais Picardie
- Marc NANNARONE, Autorité portuaire du Tréport
- Hervé GAUDUCHEAU, Armateurs de France
- Alain TERNISIEN, CCI côte d'Opale
- Paul JEANSON, CCI littoral normand-picard
- Alain DAUBELCOUR, Comité régional conchylicole Manche mer du Nord
- Olivier BECQUET, représentant des pêcheurs / CRPM de Haute-Normandie
- Dominique HUCHER, UNICEM
- Rémi CASTERAS, Syndicat des énergies renouvelables

##### Représentants des organisations d'usagers :

- André WIDEHEM, Fédération française des ports de plaisance
- Ingrid RICHARD, Fédération française des études & sports sous-marins
- Alex PION, Associations de chasse maritime de la Somme
- Benjamin BIGOT, Associations de chasse maritime du Pas-de-Calais
- Dominique VIARD, Fédération représentatives des pêcheurs plaisanciers

Personnalités qualifiées :

- Jean-Marc HOEBLICH, au titre des sciences humaines et sociales

Représentants des associations de protection de l'environnement :

- Françoise DUHAMEL, Conservatoire national botanique de Bailleul
- Thierry RUELLET, GEMEL Picardie
- Yves MAQUINGHEN, Picardie Nature
- Alain WARD, Groupe ornithologique et naturaliste du Nord Pas-de-Calais
- Jean-Luc BOURGAIN, CMNF

**Etaient excusés représentés :**

- Madame le Préfet de la région Picardie et de la Somme
- Monsieur le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord
- Daniel FASQUELLE, communauté de communes Mer et Terre d'Opale
- Christophe LEBLANC, Syndicat des énergies renouvelables
- Laëtitia PAPORE, UNICEM Nord Pas-de-Calais Picardie Normandie

**Etaient excusés :**

- DREAL du Nord Pas-de-Calais
- Marc EVERARD, GDEAM
- Jacky KARPOUZOPOULOS, CMNF
- Jean-Pierre CASTIER, Commandant de la zone maritime Manche mer du Nord
- Wulfran DESPICHT, Conseil régional du Nord Pas-de-Calais
- Pierre-Georges DACHICOURT, Communauté de communes Opale sud
- Mathieu DOYER, Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées
- Kaddour-Jean DERRAR, Parc naturel régional des caps et marais d'Opale
- Laurent DIDIER, représentant des pêcheurs professionnels / CRPM Haute-Normandie
- Jean-Marie WACOGNE, représentant des pêcheurs professionnels / CRPM Nord Pas-de-Calais Picardie
- Solène LE GOAS, FROM Nord
- Bruno MARGOLLE, Coopérative maritime étaploise
- Nicolas DUMONT, Conseil régional de Picardie
- Annie-Claude LEULIETTE, Conseil régional de Picardie
- Thierry LEVASSEUR, Conseil régional de Haute-Normandie
- Véronique BEREGOVOY, Conseil régional de Haute-Normandie
- Hervé POHER, Conseil général du Pas-de-Calais
- Dominique DUPILET, Conseil général du Pas-de-Calais
- Bertrand DAVERGNE, Conseil général de la Somme
- Bruno COUSEIN, Pôle métropolitain de la côte d'Opale
- Bruno ROUSSEL, structures porteuses des SAGE
- Jean-Claude BUISINE, Syndicat mixte baie de Somme grand littoral picard
- Jean-Pierre PONT, Communauté d'agglomération du Boulonnais
- Philippe CORNU, Communauté de communes Opale Sud
- Emmanuel MAQUET, Communauté de communes Bresle Maritime
- Alain LONGUENT, Communauté de communes Bresle maritime
- Laurent PRUVOT-KURKOWSKI, Communauté de communes Authie Maye
- Marc SARAPUX, PNR des caps et marais d'Opale
- Claude JACOB, RNN Baie de Canche (Eden 62) / RNN Baie de Somme
- Sonia MULLER, CRPM Haute-Normandie
- Olivier LEPRETRE, CRPM Nord Pas-de-Calais Picardie

- Stéphane PINTO, représentant des pêcheurs professionnels / CRPM Nord Pas-de-Calais Picardie
- Christophe LHOMEL, représentant des pêcheurs professionnels / CRPM Nord Pas-de-Calais Picardie
- Thierry BOUVILLE, représentant des pêcheurs professionnels / CRPM Nord Pas-de-Calais Picardie
- Claude SEILLIER, représentant des pêcheurs professionnels / CRPM Nord Pas-de-Calais Picardie
- Pierre SEILLIER, représentant des pêcheurs professionnels / CRPM Nord Pas-de-Calais Picardie
- Mathieu NICOLAY, représentant des pêcheurs professionnels / CRPM Nord Pas-de-Calais Picardie
- Michel NICOLAY, représentant des pêcheurs professionnels / CRPM Nord Pas-de-Calais Picardie
- Mathieu CHAUMETTE, représentant des pêcheurs professionnels / CRPM Nord Pas-de-Calais Picardie
- Renée MICHON, représentant des pêcheurs professionnels / CRPM Nord Pas-de-Calais Picardie
- Nicolas DESCHARLES, représentant des pêcheurs professionnels / CRPM Nord Pas-de-Calais Picardie
- Alexis HAGNERE, représentant des pêcheurs professionnels / CRPM Nord Pas-de-Calais Picardie
- Luc RAMET, représentant des pêcheurs professionnels / CRPM Nord Pas-de-Calais Picardie
- Michel FOURNIER, représentant des pêcheurs professionnels / CRPM Nord Pas-de-Calais Picardie
- Morgan QUESNEL, représentant des pêcheurs professionnels / CRPM Haute-Normandie
- François HENNUYER, FROM Nord
- Eric GOSSELIN, CME
- Louis TEYSSIER, Comité régional conchylicole Manche mer du Nord
- Olivier BARBARIN, Autorité portuaire de Boulogne-sur-Mer
- François XICLUNA, Autorité portuaire de Boulogne-sur-Mer
- Marie LE VERN, Autorité portuaire du Tréport
- Henry De L'ESTOURBEILLON, Armateurs de France
- Yves RUELLAN, CCI Littoral normand-picard
- Patrick DUCROCQ, CCI côte d'Opale
- Bertrand PETIT, Comités départementaux du tourisme Pas-de-Calais Somme Seine-Maritime
- Pascal DEMARTHE, Comités départementaux du tourisme Pas-de-Calais Somme Seine-Maritime
- Olivier IMBERT, Fédération française des ports de plaisance
- Marcel NUTTENS, Fédération des pêcheurs plaisanciers
- Jacques DUQUENOY, Fédération française des études et sports sous-marins
- Jean-Marie SEBERT, Comités départementaux olympiques & sportifs Pas-de-Calais Somme Seine-Maritime
- François JOLIVEAU, Comités départementaux olympiques & sportifs Pas-de-Calais Somme Seine-Maritime
- Willy SCHRAEN, Associations de chasse maritime du Pas-de-Calais
- Dominique SALESSE, Associations de chasse maritime de la Somme
- Fabrice GOSSELIN, Association de défense des pêcheurs à pied de la côte d'Opale
- Frédéric BEAUGEOIS, Association de défense des pêcheurs à pied de la côte d'Opale
- Jean-Marc VALET, Conservatoire national botanique de Bailleul
- Céline ROLET, GEMEL Picardie
- Patrick THIERY, Picardie Nature
- Denis TIRMARCHE, Groupe ornithologique et naturaliste du Nord Pas-de-Calais
- Jean-Paul LESCOUTRE, France nature environnement

**Etaient également invités :**

- Pierre LECA, directeur du département des Parcs naturels marins / Agence des aires marines protégées

**Equipe du Parc :**

- Catherine CANOVA-RAMET, directrice déléguée
- Marie-Christine GRUSELLE, chargée de mission
- Line HENRY, chargée de communication
- Antoine MEIRLAND, chargé de mission
- Peggy SARGIAN, chargée de mission
- Julie LEDOUX, assistante de direction

- Lola De Cubber, ambassadrice Life
- Florence Beck, ambassadrice Life

### SOMMAIRE

- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du compte-rendu du conseil du 30 Octobre 2014
- Elections d'un membre du bureau de la Catégorie 2 : représentant des organisations représentatives des professionnels
- Demande d'avis :
  - o Renouvellement d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) pâturage ovin en Baie de Somme
- Plan de gestion :
  - o Validation des finalités et sous finalités
  - o Les prochaines étapes de la démarche du plan de gestion
- Natura2000 : Convention entre le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard et le Parc naturel
- La communication du Parc :
  - o Projet d'exposition à Maréis
  - o Les actions de communication
- Point agenda
- Questions diverses

PJ :

- PDF de présentation de la demande d'avis
- PDF de présentation général du conseil de gestion

**Le président** ouvre la séance du conseil de gestion à 09h37.

Il remercie l'accueil de la commune d'Étaples et salue la présence de Pierre LECA, toujours le bienvenue dans cette assemblée. Le quorum est atteint.

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

**Le président** démarre la séance avec l'ordre du jour et le soumet au vote du conseil de gestion.

---

Décision du conseil de gestion **Approbation à l'unanimité.**

Remarque

---

### **2. Approbation du compte-rendu du conseil de gestion du 30 Octobre 2014**

**Le président** passe ensuite au compte-rendu du dernier conseil de gestion et demande s'il y a des observations ; il le soumet à l'approbation du conseil de gestion.

**J-L. BOURGAIN** demande si des retours ont été faits au sujet de l'opération de déminage, suite à l'intervention du capitaine de vaisseau DENEZE.

**Le président** indique qu'il ne s'agit pas d'observations sur le contenu mais d'une demande d'extension d'informations sur ce qui s'est dit.

**J-M. CHEVALIER** répond qu'il n'a pas eu de contact à ce sujet, mais que si des informations lui étaient apportées elles seraient transmises à la directrice déléguée.

Sans autre remarque, **le président** soumet le compte-rendu au vote du conseil.

---

Décision du conseil de gestion **Approbation à l'unanimité**

Remarque

---

### **3. Elections d'un membre du bureau de la catégorie 2 : Représentant des organisations représentatives des professionnels**

**Le président** rappelle que l'élection du représentant des « organisations représentatives des professionnels » avait été reportée faute de candidat, lors du dernier conseil de gestion. Il propose le vote à main levée qui a été approuvé par l'ensemble des membres de la catégorie 2. Il s'agit du remplacement de **J. COSTARD**, en tant que titulaire représentant le Comité régional conchylicole. Il fait appel à candidature.

**A. DAUBELCOUR** se porte candidat. Il pense que le Parc naturel marin est un bel outil pour protéger la nature et qu'en apportant sa connaissance du territoire et des pratiques cela peut être un plus.

**Le président** passe au vote à main levée.

---

Décision du conseil de gestion **A.DAUBELCOUR : 10 - blanc : 0 - abstention : 1**

Remarque

Vote à main levée de 11 votants.

---

**Le président** accueille **A. DAUBELCOUR** parmi les membres du bureau et clôture les élections.

Arrivée d'Yves MAQUINGHEN à 09h47

### **4. Demandes d'avis : Renouvellement d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) pâturage ovin en Baie de Somme**

(Voir diaporama de présentation).

**Le président** indique qu'il s'agit d'une demande pour un renouvellement d'AOT pour 9 ans (5 ans auparavant), avec une extension des zones de pâturage. Le pétitionnaire est l'association des éleveurs de prés salés. Il donne la parole pour la présentation du dossier à **X. HARLAY**.

**X. HARLAY** explique que le dossier comprenait le projet d'arrêté pour le renouvellement de l'AOT, les cartes de présentation, un diaporama et le dossier pour les évaluations Natura2000. L'AOT est renouvelé pour chaque éleveur. Des remarques ont été faites sur le dossier. Il manque malgré tout une partie sur la faune

au sein du dossier d'incidence. Les propositions portent sur le projet d'arrêté une réécriture d'un des considérants, sur le diaporama pour justifier et préciser une représentation et sur le dossier lui-même notamment sur le secteur A (entrée de l'estuaire). Il est demandé de porter une attention sur la zone qui est proche de la culture des salicornes.

**Le président** rappelle qu'il s'agit d'un avis simple.

**A. WARD** fait une remarque concernant le document à lire, assez conséquent, et demande à ce que les documents soient envoyés plus tôt au vu de la taille de ceux-ci. Il ajoute que la description Natura 2000 est trop vague et qu'il y a un grand manque au niveau de l'impact potentiel sur les oiseaux, autant dans le projet d'arrêté préfectoral que dans le dossier.

**Th. RUELLET** apporte un complément technique en indiquant que le dossier est constitué de 3 rapports, envoyés aux services de l'Etat. Il se joint aux remarques de l'équipe concernant l'évolution de l'habitat et la pression de pâturage. Concernant la qualité des eaux et leurs contaminations, le laboratoire doit d'ici mars, apporter plus d'informations sur les origines des contaminants.

Arrivée de Françoise DUHAMEL à 09h56

**G. MATHON** dit qu'il a obtenu une réponse incomplète concernant la pollution des eaux.

Pour **Th. RUELLET**, le laboratoire ne fournit pas les pourcentages définitifs des résultats sur la répartition des contaminants entre origines humaine, bovine et ovine.

**G. MATHON** dit, que dans l'attente des résultats, il votera contre. Il envisage de demander le report du vote en raison de l'impact économique énorme en baie de Somme sur les enjeux de qualité des eaux de baignade.

**D. RONCIN** souhaite savoir qui s'occupe du suivi et qui finance ce suivi en zone A ?

**A. DAUBELCOUR** pense qu'il ne faut pas oublier les eaux conchylicoles en plus des eaux de baignade.

**A. WIDEHEM** demande à connaître la raison de cette demande d'extension de la zone E et souhaite des précisions sur le périmètre.

Arrivée de Jean-François RAPIN à 10h02

**La directrice déléguée** rappelle qu'il s'agit d'une saisine de la DDTM et passe la parole à **X. HARLAY**, qui indique que la zone E concerne la zone du Molinelle.

**Y. JACQUEMIN** indique que ce terrain appartient au Conservatoire du littoral. Cette zone est passée dans le domaine du DPM, en 1984, lors d'une rupture de digue, suite à une tempête. Une étude complémentaire a été faite par le GEMEL. Le Conservatoire émet une demande complémentaire sur les zones de replis, situées en zones Natura 2000 et qui sont importantes pour la biodiversité.

**L. LEMAIRE**, au titre de l'Agence de l'eau, précise le cadre réglementaire de ces études. Il s'agit de la directive européenne sur la qualité des eaux de baignades de 2006 dont les objectifs sont de se conformer à une qualité suffisante, pour l'ouverture à la baignade. Le sous-préfet d'Abbeville a demandé que la ville du Crotoy prenne en charge la maîtrise d'ouvrage de cette étude, afin de comprendre les phénomènes de contamination. L'Agence de l'eau apporte les financements pour ces études. Les éléments actuels sont encore insuffisants pour identifier la proportion de chaque contamination. Il estime qu'il est encore tôt pour donner un avis concernant l'impact des pâturages. Les conclusions seront connues dans le premier semestre 2015. Il ajoute que cela fait deux années consécutives que la qualité est insuffisante.

En réponse à **D. RONCIN**, sur le suivi de cet avis, **La directrice déléguée** explique que les avis et recommandations du Parc devraient être pris en compte, par la DDTM ; mais ce n'est pas une obligation dans le cadre d'un avis simple.

**Le président** précise que le conseil de gestion a un délai légal, de 2 mois, pour rendre un avis sur cette demande ; au-delà, si l'avis n'est pas formulé, il sera considéré comme favorable.

**La directrice déléguée** demande à **X. HARLAY** s'il est encore possible de reporter la décision, par rapport à la date limite fournie par la DDTM ?

**X. HARLAY** indique que la date limite est le 1<sup>er</sup> mars, date du renouvellement de l'AOT.

**O. BECQUET** souhaite savoir si ces études prennent en compte, en matière de pollution, les apports des mammifères marins ?

**X. HARLAY** répond qu'effectivement une des remarques inclue les mammifères marins. C'est une zone potentielle de conflit, mais les remarques sont plus sur l'enjeu du dérangement des phoques pour les potentielles mises bas.

**Le président** rappelle que la contamination microbiologique est un effet de concentration. Il faudra voir si la concentration de mammifères marins est conséquente en terme de volume, sur cette contamination..

**O. BECQUET** précise à nouveau que sa question concerne les déjections des mammifères marins.

**L. LEMAIRE** répond à **O. BECQUET** que l'impact des déjections des mammifères marins sur la qualité de l'eau n'a pas été intégré dans les éléments scientifiques, pour établir le cahier des charges.

**Le président** indique qu'il y a encore beaucoup d'interrogations sur les résultats finaux.

**A. BAILLET** pense qu'au vu de l'impact économique pour la ville, il serait judicieux de demander l'avis de Mme la maire du Crotoy. Il constate qu'il n'y a pas de résultat complet.

**F. NADAUD** rappelle que l'avis de Mme le maire du Crotoy a été recueilli dans le cadre de l'instruction du dossier par la DDTM. Elle a tous les éléments en main à l'heure actuelle.

**R. CASTERAS** demande si les agents de l'Etat reçoivent les résultats de l'étude après l'accord d'AOT, et si ces résultats peuvent entraîner une modification de l'AOT à posteriori ?

**F. NADAUD** indique qu'une AOT est un document précaire et que ce document peut évoluer si des éléments nouveaux étaient portés à connaissance.

**A. WARD** se demande si l'avis à rendre, aujourd'hui, porte sur l'arrêté préfectoral ou sur l'étude ?

**Le président** répond que l'avis est sur l'arrêté et sur l'étude, mais que l'étude n'est pas complète.

**G. MONTASSINE** souhaite connaître les dates de prélèvements pour les analyses.

**Le président** pense qu'à travers les échanges en cours, il est clair qu'il manque des éléments sur l'étude. Dans ce contexte, il propose de ne pas rejeter l'avis mais que le conseil de gestion autorise le bureau, à délibérer pour prendre l'avis en février.

---

Décision du conseil Avis reporté au prochain bureau en Février à l'unanimité.  
de gestion

Remarque

---

## **5. Plan de gestion**

### **a. Validation des finalités et sous-finalités**

**Le président** indique qu'aujourd'hui l'enjeu est de valider les finalités et sous finalités du plan de gestion à 15 ans et remercie l'ensemble des participants qui se sont associés à la concertation ainsi que le travail des équipes de l'Agence.

**Les animateurs thématiques** présentent les propositions de chaque groupe.  
(Voir PDF de présentation).

### **b. Les prochaines étapes de la démarche du plan de gestion (cf power point)**

Faute de temps, le reste de l'ordre du jour est reporté ultérieurement.

Le président clôture la séance et rappelle que cette après-midi, l'instance d'information du Parc se réunit pour la deuxième fois et qu'elle sera suivie par une cérémonie des vœux au sein de l'exposition de Maréis.